

Extrait du Registre des Décisions du Maire de LOCMIQUEL

Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Grande Rue et de ses abords :
sélection des candidats

- Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2023 relative aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,
- Vu l'appel public à candidatures déposé en ligne sur la plateforme MEGALIS en date du 06 mars 2023 et dans la presse habilitée OUEST France le 09 mars 2023,
- Vu La décision du 13 avril 2023 de retenir les bureaux d'architecte : AGENCE AGAP, A3 PAYSAGES, NAGA et AR'TOPIA pour présenter leurs prestations écrites et graphiques à l'occasion de l'audition du 05 juin 2023.
- Vu l'avis du Comité de Pilotage du 14 juin 2023,

Considérant qu'après analyse des offres, le bureau **AGENCE AGAP** répond aux critères de sélection en matière d'organisation interne, de compréhension du projet avec notamment, l'appréciation des contraintes liées au site et au programme, et la prise en compte des attentes de la collectivité, des délais de la mission et du coût financier,

DECISION :

Article 1 :

le bureau d'architecte **AGENCE AGAP**, 21 rue de Canivarch 56860 SENE, est retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Grande Rue et de ses abords.

Article 2 :

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre et de ses co-traitants est décomposé comme suit :

- Tranche ferme – étude pré-opérationnelle : 22 155,00€ HT soit 26586,00€ TTC
- Tranche ferme - plan de circulation : 1000€ HT soit 1200€ TTC
- Tranche optionnelle-MOE : Taux de rémunération à 5.6% du montant des travaux HT estimé à 600 000€

Article 3 :

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du C.G.C.T. :

- il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil municipal,
- ampliation de la présente décision sera annexée au procès-verbal des délibérations du prochain Conseil municipal.

LOCMIQUELIC Le 15 juin 2023

Monsieur le Maire



Eric PATUREL